



# ÉLECTRO MOBILITÉ

## Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) vous accompagne dans la promotion de la mobilité électrique

- Le secteur des transports représente **35 % de la consommation d'énergie** en Loire-Atlantique en 2018.
- Il est également le **2<sup>e</sup> poste d'émetteur de gaz à effet de serre**.
- La loi impose une part de **20 % de véhicules à faibles émissions** dans le renouvellement des flottes publiques de plus de 20 véhicules (40 % à partir du 01/01/25).

Afin de réduire les impacts environnementaux, TE44 mène une **politique volontariste en faveur des mobilités alternatives** :

- en gérant au quotidien Ouest Charge, le réseau public de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides,
- en vous aidant à promouvoir et développer la mobilité électrique sur votre territoire.

### Le changement de pratique avec le Défi « Mobilité positive »

En 2018 et 2019, plus d'une vingtaine de familles de la ville de Sucé-sur-Erdre se sont portées volontaires pour expérimenter durant 1 mois les mobilités alternatives (vélo et voiture électrique).

**La totalité des familles envisage, a minima, un achat de vélo électrique.** Ceci démontre l'**impact fort** de ces tests grandeur nature !

Pour vous permettre de **dupliquer cette démarche**, TE44 met plusieurs outils à votre disposition, dont **un support qui compile les objectifs, les enseignements et une synthèse des étapes clés.**

### L'élaboration du SDIRVE

L'élaboration du **Schéma Directeur Infrastructures pour la Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE)** sur 2023 va permettre la mise en place d'une **nouvelle stratégie de déploiement** en cohérence avec le **besoin de recharge sur le territoire.**

### Une coopération à l'échelle du grand Ouest



Afin de simplifier la vie des usagers, les syndicats d'énergie des Pays de la Loire et de Bretagne **travaillent ensemble pour mettre en place des dispositifs de mobilité** sur l'ensemble du territoire.



TE44 est également adhérent à l'**AVERE OUEST** : association qui vise à développer la mobilité électrique dans le Grand Ouest.

### Des bornes publiques pour rassurer, qui vont évoluer !

Les retours d'expériences montrent une moyenne de 22 recharges par mois et par borne publique en Loire-Atlantique. Les bornes publiques ont été installées avant tout pour rassurer les automobilistes qui se chargent traditionnellement chez eux ou sur le lieu de travail, et pour lesquels les bornes publiques ne sont qu'une recharge d'appoint. Un nombre maximal de charges par borne n'est donc pas un but en soi. Cependant, les **véhicules électriques et de facto les bornes de recharge sont en pleine évolution.**

# La mobilité électrique : une alternative pour tous !



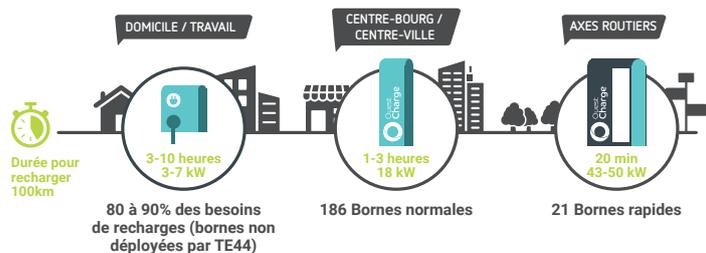
## Un territoire maillé par le réseau public de recharges Ovest Charge



- Plus de 393 points de charge dans 153 communes du département de la Loire-Atlantique.
- Un site web à destination des usagers pour s'inscrire et s'informer : [www.ouestcharge-paysdelaloire-moncompte.fr](http://www.ouestcharge-paysdelaloire-moncompte.fr)
- Une interopérabilité active :
  - les possesseurs du badge Ovest Charge peuvent se recharger sur les bornes publiques des régions Pays de la Loire et Bretagne,
  - les bornes Ovest Charge sont accessibles par une vingtaine de badges (ChargeMap, KiWhiPass, etc.).



## Deux types de bornes complémentaires aux bornes « privées » (domicile/travail)



## Les idées reçues sur la mobilité électrique

### « Ça n'est pas si écolo que ça ! »

Le véhicule électrique émet peu de gaz à effet de serre et de particules à l'échappement. De plus, les filières de recyclage des batteries se déploient en France : 60 à 70 % des batteries sont recyclées aujourd'hui. Le développement du véhicule électrique doit s'inscrire dans une stratégie globale de transition énergétique : produire l'électricité utilisée par les véhicules électriques à partir d'énergies renouvelables, faire usage des batteries comme moyen de stockage de l'électricité pour réinjecter sur le réseau électrique en cas de besoin, développer l'auto-partage et le covoiturage qui sont d'ailleurs des solutions valables pour tous les véhicules !

### « C'est cher ! »

Oui, un véhicule électrique neuf est plus coûteux à l'achat mais moins cher à l'usage. C'est à partir d'un certain kilométrage par an qu'il devient « rentable » (entre 12 000 à 15 000 km par an). Par ailleurs, le marché du véhicule d'occasion s'étoffe de jour en jour.

### « Il n'y a pas assez de bornes de recharges ! »

80 à 90 % de la charge des véhicules se fait à domicile ou sur le lieu de travail. Pour les besoins ponctuels, le territoire compte aujourd'hui des bornes publiques tous les 20 km.

## PARTICIPEZ À LA PROMOTION DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE !

Pour cela, **Territoire d'énergie Loire-Atlantique met à votre disposition un kit de communication composé :**

- d'un dépliant Ovest Charge,
- d'une vidéo en ligne,
- d'un dossier de presse,
- d'un reporting des charges par station,
- d'un stand pour les événements, salons, etc...



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les vélos à assistance électrique, trottinettes... peuvent aussi se charger sur les bornes Ovest Charge.

## EN SAVOIR +

Retrouvez plusieurs études sur les véhicules à carburants alternatifs :

### S'informer et se former :

- <https://www.je-roule-en-electrique.fr/advenir-formations>

**Étude : Quelle contribution du véhicule électrique à la transition énergétique ?**

- <https://bit.ly/3bSOCBp>

Pour plus d'informations sur nos modalités financières, consultez notre guide sur notre site internet dans « Les publications »



## CONTACT

**Olivier GRÉGOIRE,**

**Chargé de projets Mobilité électrique**

06 27 39 85 33 ✉ [olivier.gregoire@te44.fr](mailto:olivier.gregoire@te44.fr)

**Julien SIDOT,**

**Chargé d'affaires Mobilité électrique**

06 70 31 91 02 ✉ [julien.sidot@te44.fr](mailto:julien.sidot@te44.fr)

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet [www.te44.fr](http://www.te44.fr)

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1

T. 02 51 80 45 70 – [contacts@te44.fr](mailto:contacts@te44.fr)